



**Décret
portant validation des élections
du Grand Conseil et du Conseil d'Etat**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 13 mai 2009, et de la commission de vérification des pouvoirs,

décrète:

Article unique L'élection du Grand Conseil du 5 avril 2009 ainsi que l'élection du Conseil d'Etat des 5 et 26 avril 2009 sont validées.

Neuchâtel, le 26 mai 2009

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
C. Borel

Les secrétaires,
C. Dupraz
Ph. Bauer